



ORGANISATION DES NATIONS UNIES
Monsieur le Secrétaire Général
Global Compact Office
NY 10017
NEW YORK
USA

A Montpellier, le 27 novembre 2015.

A nos partenaires et parties prenantes,

Objet : Lettre de demande de délai pour la transmission de la COP

Monsieur le Secrétaire Général,

Nous reconnaissons que l'une des obligations qui conditionne notre participation au *Pacte mondial* des Nations Unies est la préparation annuelle et la publication d'une communication sur le progrès (COP). Cette dernière comprend **une déclaration** réitérant l'adhésion aux principes du *Pacte Mondial*, **une description** des mesures concrètes mis en place depuis l'adhésion au Pacte ou bien depuis la publication de notre dernière communication, et enfin une **mesure des résultats** obtenus ou escomptés.

Nous sommes dans le regret de vous faire part de notre retard dans la préparation, l'envoi et la mise à disposition du public de notre communication sur le progrès, des données sociales que nous comptons aborder dans notre COP n'étant pas parues dans les temps impartis.

Nous vous prions de bien vouloir nous accorder une extension de la période de délai de soumission afin de pouvoir publier notre COP et décrire les efforts et progrès réalisés afin d'appliquer et mettre en œuvre les principes du *Pacte Mondial* des Nations Unies. Notre prochaine communication sur le progrès sera envoyée sur le site du *Pacte Mondial* à des fins d'évaluation en date du 24 février 2016 au plus tard.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de nos salutations distinguées.

Dominique GADONNEIX,
Président Directeur Général.

ABER

4, rue Henri Pollès - Z.A. de Mivoie
35136 ST JACQUES DE LA LANDE

Tél. 02 99 35 66 66
Fax 02 99 35 28 18

S.A.S. au capital de 800 000 €
347 706 095 RCS RENNES
SIRET 347 706 095 00044

www.aberproprete.fr